



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 04 SEPTEMBRE 2023

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TOURNOI

ADAMOIS OL

Homologation du tournoi du 16 et 17 SEPTEMBRE 2023 U10 et U11 et U12 et U13. Tournoi homologué

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €